

Objectivité et subjectivité

OBJECTIVITÉ

L'**objectivité** d'un sujet ou d'un texte est liée aux expressions et au vocabulaire employés. Elle s'exprime généralement en termes de neutralité, d'impartialité, de désintéressement, ou d'impersonnalité. Il s'agit d'une prise de distance du sujet vis-à-vis de lui-même. L'individu objectif est censé, au moment de porter un jugement, abandonner tout ce qui lui est propre (idées, croyances ou préférences personnelles) pour atteindre une espèce d'universalité. Certains indices textuels permettent de déterminer l'objectivité de son auteur :

- l'énoncé de faits réels et vérifiables
- un style, un ton et un vocabulaire neutres
- l'emploi de pronoms personnels à la troisième personne, comme «il» ou «on», sauf à l'intérieur des citations où ils ne sont pas obligatoires
- l'utilisation de citations, de références et de statistiques pour appuyer ou renforcer des affirmations
- l'absence d'interpellation du lecteur ou de l'interlocuteur par l'auteur du texte
 - *ainsi, jamais l'emploi de la première et la deuxième personne n'est permis – sauf dans les citations*
 - *on évite les phrases interrogatives directes et exclamatives*
 - *on n'utilise pas l'impératif*
- l'emploi de la forme impersonnelle (*il faut que, il y a, il existe, il paraît que, etc.*)

SUBJECTIVITÉ

La **subjectivité** s'oppose à l'objectivité en cela qu'elle permet à l'auteur d'exprimer ses idées personnelles. Est subjectif **ce** qui dépend de moi ou d'un point de vue particulier. Un jugement est subjectif s'il reflète les passions, les préjugés et les choix personnels d'un sujet. Synonyme de partialité. Voici quelques indices textuels...

- la formulation d'opinions personnelles, de jugements, de goûts, de sentiments, d'émotions
- un style, un ton et un vocabulaire descriptifs, expressifs, imagés – *l'emploi de la phrase exclamative est alors tout à fait justifié*
- l'emploi de pronoms personnels de la première et la deuxième personnes à l'intérieur comme à l'extérieur des citations : «je», «tu», «nous» et «vous»
- l'utilisation de citations pour appuyer ou renforcer des opinions ou des jugements
- l'interpellation du lecteur par l'auteur peut aussi être utilisée le message par l'emploi des pronoms personnels (tu, nous, vous) ou autres (phrases impératives ou interrogatives par exemple).